

Séance du conseil municipal du 26 janvier 2021

Le conseil municipal, convoqué le 21 janvier 2021, s'est réuni en séance ordinaire en date du 26 janvier 2021 sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Céline STEVANOVIC et Alain WOLF, adjoints, Angélique LIDY, conseillère déléguée, Sandrine JOLY, Francis LINK, Juan-Carlo RODRIGUEZ, Régis BRAND, Géraldine COGNARD-GROSS, Salomé REICHLIN, Julie PRINZBACH, Serge STIMPFLING et Frédéric FREYBURGER, conseillers.

Excusé : Françoise MAY donne procuration à Céline STEVANOVIC.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers. La séance se déroule dans la salle polyvalente au titre du droit promulgué. Il propose d'observer une minute de silence en hommage à Jean-Marc STOESSEL qui nous a quitté il y a quelques semaines.

Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers
4. Acquisition du nouveau tracteur + accessoires
5. Ménage à l'école
6. Éclairage public : passage aux leds
7. Columbarium
8. Compte-rendu des commissions communales
9. Compte-rendu des commissions intercommunales
10. Divers

1) Désignation du secrétaire de séance

Madame Salomé REICHLIN est désignée secrétaire de séance, assistée par Madame Karen HEBDING.

2) Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

3) Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers

- Les listes des DIA et des autorisations d'urbanisme sont présentées aux conseillers.
- La réfection du parquet dans la salle du conseil à la mairie est en cours.

4) Acquisition du nouveau tracteur + accessoires

Le Maire explique aux conseillers que même si le coût du nouveau tracteur est diminué de la valeur de la reprise de l'ancien, il faut inscrire au budget le montant de la facture initiale, soit 30 000.-€. La régularisation se fait par le biais d'opérations d'ordre, opérations non budgétaires.

Il informe ensuite qu'il faut acheter une nouvelle attache rapide pour la mini pelle. Les devis réceptionnés étant très élevés (plus de 3 000.-€), il propose d'en acquérir une auprès d'un particulier qui a déposé une annonce sur Le Bon Coin.

Après délibération, l'unanimité des conseillers décide d'autoriser le Maire à payer 200.-€ à Monsieur WENTZEL.

Il est proposé d'acquérir une épareuse à accrocher au nouveau tracteur, cela permettra aux ouvriers communaux d'entretenir les fossés et de ne plus faire appel à un prestataire extérieur.

La solution retenue est d'en louer une dans un premier temps afin de voir si cela répond à nos attentes.

En ce qui concerne le déneigement, n'ayant pas installé le relevage avant sur le nouveau tracteur, les ouvriers n'ont pas pu accrocher la lame à neige. Au vu de l'épisode neigeux, notre prestataire n'est intervenu que dans l'après-midi.

Alain WOLF réunira la commission technique afin de déterminer un plan de déneigement.

5) Ménage à l'école

Angélique LIDY informe les conseillers que suite à de nombreux problèmes rencontrés notamment à l'école maternelle depuis quelques mois (heures de ménage non effectuées, travail mal fait) il faut réfléchir à une autre solution.

Elle présente un comparatif entre le coût annuel de notre prestataire actuel, un autre prestataire et l'embauche de personnel communal.

Madame LIDY précise que depuis la semaine dernière un nouvel agent fait le ménage à la maternelle et que cela semble bien se passer. Les conseillers décident de laisser passer quelque temps avant de prendre une décision.

6) Éclairage public : passage aux leds

Alain WOLF présente aux conseillers un dossier relatif au remplacement de certains luminaires vétustes dont les ampoules ne se fabriquent plus. Si la commune fait le choix de passer à l'éclairage à LEDS elle pourrait bénéficier de subventions de la CEE (45€ par luminaire) et du Syndicat d'Électricité du Haut-Rhin (50% par luminaire dans la limite de 25 000€ HT) si elle opte pour les ampoules de marque PHILIPS.

Différents choix se présentent aux conseillers municipaux. Après délibération, les conseillers à l'unanimité décident d'opter pour le remplacement de :

- 45 points prioritaires
- 31 points vétustes
- 2 points manquants Route de Thann
- 9 points vers l'école
- 2 à l'ancien monument aux morts.

Les ampoules auront une température de couleur de 2 700 kelvins.

Coût HT : environ 36 000.- €

Subventions : environ 23 000.-€

Reste à charge de la commune : environ 13 000.- €

Cet investissement est bien entendu conditionné par l'obtention des subventions.

7) Columbarium

Dominique STOESEL soumet au vote du conseil le choix du coloris du nouveau columbarium ; c'est le gris qui remporte le plus grand nombre de voix. La dépense de 14 000.-€ sera inscrite au budget 2021.

8) Compte-rendu des commissions communales

Angélique LIDY : commission des affaires scolaires

- Renforcement du protocole sanitaire depuis le 14 janvier dernier, plus d'activité sportives en intérieur pour les élèves des classes élémentaires (autorisé pour les enfants de maternelle).
- Au niveau du périscolaire, le brassage entre les classes est évité par la mise en place de 2 services et de tables attitrées.
- 6 détecteurs de CO₂ ont été commandés par la CCS, il s'agit d'appareils portatifs qui seront surveillés par un élève. Dès que le taux sera trop élevé, il faudra procéder à l'aération de la salle de classe.
- Un contrat de désourisisation a été conclu avec la société FENNEC suite à des soucis rencontrés à l'école élémentaire.
- Le savon a été changé à l'école maternelle.
- Le mitigeur de la salle de classe de la directrice a été remplacé.
- Des crochets pour les casques de vélos ont été installés.
- Les mousseurs des sanitaires ont été changés à l'école maternelle.
- Suite aux chutes de neige, un périmètre a été délimité dans la cour de l'école (chutes de branches).

Céline STEVANOVIC : commission cadre de vie et aménagement de la mobilité

- Merci à Monique et Olivier pour les décorations de Noël effectuées en propre régie.
- Réflexion sur un cadeau de naissance à compter de 2021.
- Demander un devis pour un nouveau bac à sel (vers Clos de la Chapelle).
- Les rambardes ont été peintes Rue de l'Espérance et Rue du Réservoir.
- Un questionnaire a été envoyé aux associations au sujet de l'affichage.
- Les colis de fin d'année ont été distribués, ceux pour les présidents des associations le seront prochainement.
- Prise de contact avec le nouveau président de l'EJCS très bientôt.
- Un test écluse routière a été réalisé lundi 25 janvier dernier : apparemment le dispositif semble efficace ; un 2eme test sera effectué avant la mi-février. Le dossier partira fin de semaine au Conseil Départemental.
- Proposition d'adhérer au label « ville prudente », qui valorise les communes pour leur engagement en faveur d'une meilleure sécurité des déplacements dans la rue. Aménagements, actions de sensibilisation, formation aux risques routiers... toutes les actions qui peuvent faire diminuer les accidents de la route sur leur territoire et améliorer la qualité de la vie locale.
- Présentation de devis de l'entreprise PEDUZZI pour la réfection du Monument aux morts ; Madame STEVANOVIC prendra contact avec l'entreprise.

Alain WOLF : réserve communale et commission patrimoine

- La commission patrimoine sera réunie afin de statuer sur l'opportunité de créer un local de stockage extérieur destiné à l'école, à l'AGS et à la commune (environ 75m²).
- Un plan de déneigement devra être établi rapidement.
- Échange des terrains avec Holcim : dès que la commune sera propriétaire des parcelles, les plantations de haies et fascines pourront se faire (possibilité de subvention à hauteur de 40%).

Dominique STOESSEL : commission de l'information

- Une lettre intermédiaire a été distribuée la semaine dernière.
- En ce qui concerne l'affichage extérieur, un devis est toujours en attente pour comparer les tarifs.

- Les travaux de faux-plafond dans la classe de la directrice à l'école élémentaire donnant des résultats positifs, il est envisagé de réaliser les mêmes travaux dans les autres salles de classe ; attente de la réponse pour la subvention.

9) Compte-rendu des commissions intercommunales

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU :

Commission de l'information : Céline STEVANOVIC donne les informations suivantes :

- les futurs chantiers financés par la CCS seront identifiés ;
- mise en place d'un intranet pour les élus ;
- recrutement d'un agent chargé de la communication ;
- la CCS va signer un contrat pour l'installation d'une application sur smartphone, plateforme d'information aux habitants.

Commission sécurité : Céline STEVANOVIC donne les informations suivantes :

- mutualisation des réserves communales ;
- réflexion sur l'utilisation des stades de foot comme aires pour les hélicoptères en cas de besoin.

Commission de l'environnement : Fabien SCHOENIG donne l'information suivante :

- création de 3 sous-commissions : agriculture, énergies renouvelables et bio diversité.

10) Divers

Fabien SCHOENIG annonce que l'inspecteur de la circonscription d'Altkirch a contacté la mairie pour prévenir que, malgré la présence de l'ULIS dans l'école, il y aura peut-être une fermeture de classe pour la rentrée prochaine. En effet, la moyenne des élèves par classe est seulement de 17,5 (contre 28 en moyenne au niveau national). Rien n'est encore acté, mais c'est une possibilité à garder à l'esprit.

Salomé REICHLIN rapporte qu'on a lui a demandé s'il était possible d'accéder à la nouvelle Biocoop, à pied ou à vélo, autrement que par la route de Thann. Fabien SCHOENIG explique qu'il y a un chemin qui relie la rue du Mittlererweg et le chemin qui prolonge la rue de la Forêt (et qui se poursuit en direction d'Altkirch). Il n'est pas carrossable mais il est utilisable par tous et permet de rejoindre la route de Thann au niveau de la cité des Cadres (et donc d'avoir peu de temps le long de la circulation).

À propos de l'article paru dans les DNA le 11 janvier, titré « Maison encombrée de déchets à ASPACH : des procédures en cours », Fabien SCHOENIG explique que la journaliste l'a contacté afin d'avoir des précisions de la part de la mairie à propos de cette propriété et des mesures prises. Cet article a été rédigé en lien avec d'autres articles parus précédemment, et qui traitaient de situations similaires dans d'autres communes d'Alsace.

Frédéric FREYBURGER remarque que le fait que la maison ait été prise en photo et publiée dans le journal lui avait posé question, en terme de droit à l'image. Géraldine COGNARD-GROSS explique que dans le cas où c'est visible depuis le domaine public et que personne n'est reconnaissable, ce n'est pas illégal.

Fabien SCHOENIG en profite pour déclarer que M. Hassenboehler a contacté la SARL BRENDLE chez qui ses veaux (devenus grands depuis) étaient en gardiennage et qu'il a accepté de leur confier. Il n'en est donc plus le propriétaire et il ne pourra plus les avoir à nouveau chez lui.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.